



Gros conflits avant conciliation devant le jaf

Par **VOLI**, le **06/08/2011** à **17:10**

Bonjour,
Voici mon histoire.
J'ai vécu en concubinage avec un tunisien durant 8 ans. Nous avons eu 3 enfants ensemble.
Il ne s'est jamais vraiment intéressé à ces enfants (qui pour lui,est l'affaire des femmes)
C'était un homme très manipulateur, violant verbalement, psychologiquement, et physiquement. Je n'ai jamais porté plainte, car je savais que s'il l'apprenait, ça aurait été pire pour moi, et que la seule solution pour que ça s'arrête était la séparation.
Quand la violence est devenu quotidienne, et qu'il ne cherchait même plus à se cacher des enfants, j'ai dit stop.
Séparation donc en Juin.
En Aout, il m'apprends qu'un de ces copain lui a présenté une de ces jeune cousine et qu'il va se marier avec au mois de novembre.
les enfants n'ont pas été convié au mariage.
Au mois de Juin, je déposé une requête au tribunal pour une pension alimentaire car en 1 an, il ne m'a pas aidé d'1 centimes pour les enfants.
Il me dit qu'il a les huissiers aux fesses, alors que je sais qu'il me dit faire du "black" les week-end en plus de sont plein temps. et les rares fois ou les enfants vont chez lui, ils me disent qu'il a une TV 3D, un vidéo projecteur, des consoles de jeux et un nouvel appareil photo pour partir 3 semaines au Maroc dans la famille de sa femme.
Depuis qu'il a reçu, la convocation à la conciliation, les conflits, ont commencés et sa femme se permet même de m'insulter devant mes enfants et de leur demander de les appeler maman.
Mon fils de 7 ans est complètement perturbé par tout cela et mon médecin de famille m'a conseillé de très vite prendre un rdv avec un pédopsychiatre.
Comme il n' y avait pas de conflits avant, je n'ai pas pris d'avocat et ai déposé ma demande seule au tribunal avec une demande assez classique : autorité parentale pour les deux, une pension, la moitié des vacances et un week-end sur deux pour lui.
Mais depuis, lui et sa femme m'insultent, disent au enfants qu'ils sont enfants d'un musulment et que donc ils le sont aussi et qu'ils doivent faire ramadan (je précise qu'ils ont 7, 5 et 2 ans), qu'ils ne doivent pas m'écouter et qu'ils peuvent faire ce qu'ils ont envie...
Enfin, voila, j'aimerais savoir si en arrivant devant le juge pour la conciliation, il est possible de changer ma demande pour qu'il y ai un rapport psy sur eux pour savoir s'il soit véritablement apte à une autorité parental et un droit de visite et d'hébergement (je ne suis

pas contre de m'y soumettre aussi)rnrnSi un avocat veut m'aider dans mon dossier...

Par **mimi493**, le **06/08/2011 à 17:19**

Déjà, il a l'autorité parentale conjointe d'office s'il a reconnu les enfants avant leur un an.rnrnEnsuite, pourquoi parlez-vous de conciliation ? D'après ce que vous dites, vous avez fait une requête au JAF, donc il s'agit d'une audience (en fait, un procès, mais dans un bureau, pas dans une salle d'audience). Donc vous devez préparer vos arguments, vos preuves (tout document produit doit être envoyé à l'avance à l'autre partie)rnrnAvez-vous le rapport du pédopsychiatre ?rnavez-vous des témoins concernant les insultes ?rnrnNiveau religion, refusez, évidemment de suivre la religion du père. Faites leur faire le catéchisme, comme ça, ils auront les deux sons de cloche.

Par **VOLI**, le **06/08/2011 à 17:56**

Merci pour votre réponse rapide rnJe pensais qu'il y avait d'abord une conciliation de faite puis un jugement du JAF suite à cela.rnrnDonc je ne pourrai changer ma demande alors ?rnLa première visite psy de mon fils est pour mi-septembre (les spy sont sur-booker)rnPour les insultes, ça c'est passé devant chez mes parents (qui sont absents) et j'ai vu que la voisine était dans son jardin. Mais elle est rentrer très vite quand les insultes ont commencés, c'est une femme très discrète qui ne se mêle pas des affaires de voisinage. rnJe me vois mal toqué a sa porte pour lui faire signer un témoignage.rnrnPour ce qui est de la religion : je suis A.T. (pour le père de mes enfants, ceux qui ne crois pas en un dieu sont juste..des "merdes")rnMoi, ça ne me gêne pas qu'ils deviennent musulman... ou bouddhiste, ou catholique, AT ou autre, tout ce que je souhaite et je l'ai déjà dis a leur père, c'est que se soit eux qui le choisissent et non une obligation d'un des deux parents.rnrnSi je prépare seule mon dossier et mes preuves, dois-je lui donner les copies directement s'il n'a pas d'avocat ?

Par **VOLI**, le **06/08/2011 à 17:57**

Serait-il plus prudent que je prenne un avocat ?

Par **mimi493**, le **06/08/2011 à 18:00**

Quand est l'audience ?rnQue risquez-vous à demander une attestation (avec le formulaire idoine) à la voisine ? Qu'elle vous dise non. Donc pourquoi ne pas le faire ?rnrnVous avez tort pour la religion, vous vous en mordrez les doigts, car d'un coté les enfants seront endoctrinés, de l'autre, vous allez laisser faire (quand vos fils vous traiteront de merde, il sera trop tard). Enseignez-leur l'athéisme, en démontant les concepts d'ignorants des religions.rnrn[citation]Si je prépare seule mon dossier et mes preuves[/citation] qu'appellez-vous des preuves ?

Par **VOLI**, le **06/08/2011 à 18:15**

L'audience est pour le 11 octobre.
Oui, vous avez raison, je vais essayer de prendre mon courage à deux mains et aller la voir (je suis plutôt une personne discrète, qui n'aime pas étaler sa vie aux yeux des autres, une chose très vite assimilée quand on se fait cogner dessus par la personne qui est censée vous protéger)
Je parle de preuves car il me menace de tout faire pour reprendre la moitié de l'appart (malgré le passage devant le notaire pour que je sois à 100% propriétaire de l'appart)
Je parle aussi de preuves pour démontrer que ces problèmes d'argent ne sont aucunement liés à moi (déjà quand nous étions ensemble sa paie disparaissait en soirée avec ces potes avant même de payer le loyer)
Je veux me laver des mensonges à mon encontre dis aux enfants.

Par **mimi493**, le **06/08/2011 à 18:18**

En quoi ce que vous dites sont des preuves ? Ce n'est que votre parole et ça ne concerne en rien les enfants

Par **VOLI**, le **06/08/2011 à 19:22**

Il dit à son entourage ainsi qu'aux enfants que les crédits qu'il a contractés étaient pour payer les arriérés de loyer et facture impayés.
En fait, c'est mon père qui nous a prêté l'argent et j'ai les preuves pour le démontrer (déposé de chèque de mon père, talons de chèques que j'ai faits pour payer les factures et virements bancaires pour les loyers)

Par **mimi493**, le **06/08/2011 à 19:28**

Donc vous apportez les preuves qu'il a de grosses difficultés financières, qu'il est endetté.
Bref, vous lui cachez le travail pour qu'il ne paie aucune pension alimentaire.